

**Ouvaton** Coopérative SA à Directoire et Conseil de Surveillance à capital variable

**Ouvaton**, Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS  
438 168 718 R.C.S. PARIS N° TVA FR 93438168718

Pour ne pas oublier :

*Ouvaton est une SA à forme coopérative : chaque utilisateur en est également sociétaire, propriétaire, ses membres sont des hébergés-hébergeurs. »*

Cela peut donner l'impression d'une sorte de prière, mais c'est prière d'y faire attention. Le marché de l'hébergement est extrêmement diversifié et concurrentiel, ce que nous proposons à Ouvaton n'a d'intérêt et de sens que si nous restons attachés à nos spécificités. Elles sont basiques, peu nombreuses, faciles à comprendre, elles laissent libre cours aux innovations et au développement de nouveaux services, mais ces spécificités sont bien présentes et doivent le rester dans la plupart des actes de notre coopérative. Je dis cela bien plus par expérience que par nostalgie, il ne faut pas croire que la référence à l'histoire et aux principes aille de soi. Mais s'il faut sanctuariser ce qui fait notre ciment, ce n'est pas pour s'empêcher d'évoluer, comme nous l'avons fait et devons poursuivre.

### **Rapport du Conseil de surveillance sur les rapports financier et de gestion relatif à l'exercice 2011**

Le directoire de notre Coopérative vous a convoqués à une assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Coopérative durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels, et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Nous avons constaté le travail attentif effectué par le directoire tant du point de vue technique qu'administratif. Il faut regretter que les dynamiques transversales entre les deux instances soient faibles.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à

aucune observation particulière qui serait différente de celles exprimées dans le rapport du Directoire.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Conscient des investissements obligés afin de poursuivre la fiabilisation de notre plateforme, nous souhaitons que cette année, le souci de fonctionnement et sa routine ne prenne pas le pas sur les besoins d'animation. La coopérative a besoin d'un Conseil de surveillance, fait de ses neuf administrateurs, qui veille à la bonne gestion ainsi qu'au respect des piliers de notre projet. Mais elle a aussi besoin de retrouver une vie plus collective qui fasse croître notre projet en faisant vivre de la coopération.

Le Conseil de Surveillance comporte actuellement 6 membres sur 9 postes.

Le Président du Conseil de Surveillance est Mr Arnaud Vojinovic indisponible depuis plusieurs mois et en fin de mandat.

La Vice-Président du Conseil est Me Esther-Colette Joly élue en 2010

Les autres membres du Conseil de Surveillance sont :

Jean-Marie Malsacré qui arrive en fin de son mandat,

Matthieu Patout qui arrive en fin de mandat

et deux coopérateurs cooptés lors de la réunion du CS qui s'est tenu suite à l'AG 2011 : Sarah Trichet Allaire et Bernard Pabion dont la validation est demandée lors de cette l'AG.

Le Conseil de Surveillance, élu, pour représenter les coopérateurs, se réunit au moins une fois par trimestre. Cette année se fût principalement des réunions téléphoniques... plus économiques mais ne nourrissant pas les échanges conviviaux. Nous avons réussi à faire une réunion à Paris et une réunion avec les membres du directoire.

Compte tenu du nombre restreint des membres du CS et pour certain d'une implication légère le CS a manqué de poids pour faire vivre ses diverses responsabilités en liens avec des coopérateurs. Malgré tout, nos piliers de base : le respect des données personnelles, chacun paye pour ce dont il se sert (le pilier le plus menacé), tendre vers un développement éco-numérique.

Le conseil de Surveillance veille, à coté du contrôle de la gestion, au cheminement éthique et politique de notre coopérative.

Ce sont grâce à nos fonds propres que nous sommes en mesure de supporter des exercices déficitaires, tout en maintenant une infrastructure technique de qualité. Cette situation résulte directement du choix stratégique initial de nous constituer en coopérative, avec une part sociale à 16 €. Elle garantit notre

indépendance financière et notre avenir tout en autorisant un travail commercial qui ne propose pas d'Over-selling.

Il faut mettre en place une organisation qui permette aux coopérateurs qui le souhaiteraient de participer activement à la vie de notre aventure. Sans doute est-ce le point sur lequel le prochaine CS aura le plus besoin de travailler. Les nouveaux fonctionnements n'expliquent pas tout, l'investissement d'un maximum de coopérateurs est un défi auquel nous devons apporter des réponses, sans pour autant fixer trop haut la barre du succès, ce serait le meilleur moyen pour noyer l'enthousiasme dans l'aigreur.

Si un historique fort permet à la coopérative de survivre, la spécificité d'Ouvaton dans le web français, la coopérative doit se développer en faisant vivre ses piliers. Aujourd'hui, la santé financière d'Ouvaton est une chance que nous devons exploiter. Le conseil de surveillance demande donc au directoire d'explorer des pistes possibles de nouveaux services aux services des coopérateurs en articulation avec le CS et de soutenir des outils d'une organisation apprenante avec des coopérateurs impliqués.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le présent rapport a été approuvé par la majorité des membres du CS.

À Paris, le 30 avril 2012

Pour le Conseil de Surveillance  
Esther Joly